

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le vingt-quatrième (24^e) jour du mois de mai deux mille seize à 16h10, au Centre communautaire, 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Madame la conseillère Josée Goyette, ainsi que Messieurs les conseillers Ghislain Quintal, Éric Rioux, formant quorum sous la présidence Monsieur le maire Albert Santerre.

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

Messieurs les conseillers Benoît Lamontagne, André Dulude et Donald Pinard sont absents.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux (2) endroits prévus par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport d'ouverture de soumission dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection du Rang de l'église Nord 2016
3. Adjudication du contrat pour la réfection du rang de l'Église Nord
4. Nouvelle offre pour le drainage du chemin Walbridge
5. Période de questions
6. Clôture de la session

2016.05125

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mai 2016

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour proposé le 24 mai 2016 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'ouverture de soumission dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection du Rang de l'église Nord 2016

2016.05126

Adjudication du contrat pour la réfection du rang de l'Église Nord

À la suite de l'ouverture des soumissions le 11 avril 2016 à 14h01 heures, dix (10) soumissions ont été reçues et elles sont, par ordre de prix :

Rang	Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission incluant les taxes
1	Gestion Dexsen Inc.	545 692.97\$
2	J.A. Beaudoin Construction Ltée	598 243.67\$
3	B. Frégeau & Fils Inc.	637 859.68\$
4	Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	679 655.97\$
5	Excavation Darche Inc.	681 246.42\$
6	Bertrand Ostiguy Inc.	685 251.00\$
7	Germain Lapalme & Fils Inc.	692 308.97\$
8	T.C.G. Inc.	696 174.77\$
9	Groupe Allaire Gince Infrastructures Inc.	726 642.00\$
10	Sintra Inc.	875 520.30\$

Selon l'avis de la firme Les Consultants SM inc. et au meilleur de leur connaissance, toutes les soumissions reçues sont conformes aux exigences des plans et devis et il nous suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion Dexsen Inc.;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte la soumission Gestion Dexsen pour effectuer les travaux de réfection du Rang de l'Église Nord, projet F14 15147-001 au montant de cinq cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (545 692.97 \$) incluant la TPS et la TVQ tel que détaillé au bordereau de soumission.

QUE la présente résolution lie contractuellement Gestion Dexsen Inc. à la Municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge pour le projet F14 15147-001 de réfection du Rang de l'Église Nord.

QUE les plans et devis « Réfection du rang de l'Église F14 15147-001 », ainsi que tous les formulaires et annexes de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge et la soumission de Gestion Dexsen datée du 8 avril 2016, soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si ils y étaient tout au long reproduits.

QUE le conseil demande à la directrice générale de procéder à un appel d'offres pour la surveillance des travaux. Les offres devront présenter deux (2) options soient :

1^{ère} option : pour une surveillance partielle (chantier/bureau) et pour le contrôle qualité des matériaux/gestion des sols contaminés (Laboratoire).

2^e option : pour une surveillance en permanence (chantier/bureau) et pour le contrôle qualité des matériaux/gestion des sols contaminés (Laboratoire).

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

Période de questions

2016.05127

Levée de la séance

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Albert Santerre, maire

Mélanie Thibault, directrice générale /
secrétaire trésorière

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire